**Pays concerné(s) : Mexique**

FLASH INFO : OFFRE DE BOURSE

Master / Spécialisation / Doctorat

**Nom du programme : Bourse d’excellence du Gouvernement Mexicain pour des étrangers 2019**

**Présentation générale du programme (description, objectifs,…) :**

Grâce au Programme pour les étrangers au Mexique, le Ministère des Affaires étrangères et son Agence Mexicaine de Coopération Internationale pour le Développement (AMEXCID) donne l'opportunité d’aller vous former au Mexique pour une spécialisation, une maitrise, un doctorat ou de la recherche de deuxième et troisième cycles ainsi que les programmes de mobilité étudiant de baccalauréat, de deuxième et troisième cycles, de spécialités et de sous-spécialités médicales dans une institution ciblé

**Profil des candidat(e)s :**

Les candidats doivent posséder un diplôme de bachelier, master ou doctorat pour suivre les cours au niveau pour lequel la bourse est demandée.

Les candidats doivent avoir une lettre d'admission de l'établissement d'enseignement mexicain dans n’importe quelle filière, déterminée dans le catalogue présent sur le site :

<https://www.gob.mx/amexcid/documentos/programas-academicos-ies-becas-de-excelencia?idiom=es>

**Durée du programme :**

Le programme commencera du 01 mars 2019 au 8 décembre 2019

Programmes de mobilité aux niveaux licence et maitrise : 6 mois maximum

Séjours de recherche aux niveaux maitrise, doctorat et postdoctorat : 12 mois maximum

Spécialisation : 12 mois maximum

Master : 24 mois maximum

Doctorat : 48 mois maximum

Spécialités et sous spécialités médicales :36 mois maximum

**LA PERIODE DE FINACEMENT NE POURRA EN AUCUN CAS ETRE PROLONGEE..**

**Domaine(s) éligible(s) :**

Aucune bourse pour les doctorats en continuum d’études (programmes de master et de doctorat combinés), programmes d’enseignement à distance, d’éducation ouverte ou en mode virtuel ne sera accordée.

Les programmes académiques suivants sont exclus  de l’appel d’offre :

Administration des affaires ;

Chirurgie plastique,

Comptabilité publique ;

Marketing ;

Médecine dentaire

Publicité

Etudes connexes.

**Introduction des candidatures (délais, formulaires,…) :**

Introduction des candidatures avant le 21 septembre 2018. Le **dossier complet** doit parvenir en ligne en vous inscrivant sur le site :

<https://sigca.sre.gob.mx/>

**ATTENTION : tous les documents doivent être traduits en espagnol.**

**ATTENTION : L’AMEXCID N’ACCEPTE PAS DE DEMANDES QUI PROVIENNENT DES CANDIDATS, LA SOUMISSION DU DOSSIER SE FAIT UNIQUEMENT EN LIGNE .NEANMOINS,MERCI DE SIGNALER A WBI ( Anoula KINNEN** [**–a.kinnen@wbi.be-02/421.82.03**](mailto:–a.kinnen@wbi.be-02/421.82.03)**) VOTRE INSCIRPTION AFIN QUE NOUS SOUTENONS VOTRE CANDIDATURE.)**

1. Formulaire de demande de bourse rempli et accompagné d’une photo. <https://www.gob.mx/amexcid/documentos/formulario-de-solicitud?state=published>
2. Document spécifiant les raisons qui motivent à suivre des études ou faire des recherches au Mexique (2 pages maximum. Police Arial 12)
3. Curriculum vitae (3 pages maximum, Police Arial 12)
4. Lettre d’engagement de retour au pays

<https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/337508/Affidavit_of_Assurance_to_Return_to_the_Home_Country_or_Country_of_Resid....pdf>

1. lettre d’acceptation académique de l’institution mexicaine :

-signée par une autorité responsable (directeur du bureau des relations internationales, directeur d’échanges académique, chef du département d’études de deuxième et troisième cycles, coordinateur du département de deuxième et troisième cycle, etc..)

-indiquant la durée des études ou de la recherche, la date de début et la date de fin (format JJ/MM/AAAA).

-spécifiant les modalités des études à suivre ; ( si la demande est pour faire de la recherche , la lettre d’acceptation devra mentionner que le programme de tutorat pour le développement de la recherche sera offert et, si possible, elle devrait mentionner aussi le nom du tuteur).

1. Copie du diplôme professionnel obtenu le plus récemment ;
2. Copie du relevé de notes le plus récent indiquant une moyenne générale cumulative pour les programmes de mobilités de 80 (échelle de 0 à 100) (équivalence au système mexicain si l’échelle est différente).

* Pour les bourses de mobilités : un document dans lequel l’institution d’origine s’engage à reconnaitre ou valider les crédits obtenus par le candidat au Mexique.
* Pour les séjours de recherche : une copie de l’attestation académique qui confirme que le candidat a fini ou est inscrit dans un programme de maitrise ou de doctorat ;

1. Copie du certificat de naissance ;
2. Copie du passeport valide ou d’une pièce officielle d’identité avec photographie ;
3. Certificat médical (pas d’examen médicaux) émis par une institution de santé, publique ou privée, ayant maximum 3 mois d’ancienneté avant sa présentation en indiquant que le candidat est en bonne santé et qu’il peut voyager et suivre des études à l’étranger ;
4. Quatre photos récentes, originales (pas d’impression numériques), prises de face et sur fond blanc, de 3 cm x 3 cm, remises avec le nom et la nationalité du candidat au verso ;
5. Lettre d’acceptation signée par le candidat dans laquelle il accepte les conditions générales du programme ;

<https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/337509/Acceptance_Letter_of_the_General_Conditions_-_2019_Mexican_Government_Sc....pdf>

1. Si le candidat se trouve déjà au Mexique, un document d’immigration valide (carte) en tant que résident temporaire étudiant ;

Si le candidat a déjà commencé ses études au Mexique, une attestation accréditant une moyenne générale cumulative de 80 (échelle de 0 à 100) émise par l’IES mexicaine où le candidat est inscrit, signée par une autorité responsable (directeur du bureau des relations internationales, directeur d’échanges académique, chef du département d’études de deuxième et troisième cycles, coordinateur du département de deuxième et troisième cycle, etc..) avec le sceau de l’IES.

1. Si l’espagnol n’est pas la langue maternelle du candidat, une attestation de connaissance approfondie de cette langue émise par une université ou par un centre d’enseignement, sanctionnant minimum un niveau B2 ou plus dans le cadre européen commun de référence pour les langues.
2. Pour les séjours de recherche ou les programmes de mobilités qui seront réalisés dans une langue autre que l‘espagnol, un document dans lequel l’institution mexicaine s’engage à offrir le programme de tutorat dans une autre langue , spécifiant la langue et le nom du tuteur :

* Document susmentionné imprimé avec l’en-tête de l’IES et signé par une autorité responsable (directeur du bureau des relations internationales, directeur d’échanges académique, chef du département d’études de deuxième et troisième cycles, coordinateur du département de deuxième et troisième cycle, etc..)
* Dans ces cas-là, il faudra remettre un certificat de la langue dans laquelle le tutorat sera donné (s’il ne s’agit pas de la langue maternelle du candidat), attestant minimum un niveau B2 ou plus du cadre européen commun de référence pour les langues.

**Procédure générale de sélection :**

Critères de sélection :

* L’excellence académique du candidat dans le domaine dans lequel il voudrait faire ses études/ recherches ;
* La cohérence entre le parcours académique et professionnel du candidat et le domaine dans lequel il voudrait se spécialiser au Mexique ;
* L’importance et l’incidence directes des études dans le développement du pays du candidat.

Ne seront pas éligibles :

* Les diplomates étrangers accrédités auprès du Mexique ni les membres de leurs famille ;
* Les étrangers ayant une résidence temporaire ou permanente au Mexique ;
* Les étrangers ayant aussi la nationalité mexicaine ;
* Deux personnes d’une même famille ou conjoints ;
* Les étrangers ayant ou voulant avoir un visa mexicain pour un regroupement familial.

**Modalités financières :**

**Les bénéfices auxquels les boursiers ont droit sont :**

* Une allocation mensuelle pour pension alimentaire de 4 fois la valeur de l’unité de mesure et de mise à jour (UMA), en pésos mexicains, pour les bourses de mobilités au baccalauréat, de spécialisation, de maitrise ou de recherche au niveau maitrise et d’études d’espagnol et de culture mexicaine. En 2018, la mensualité a été calculée en salaires minimums et équivalait à 9800,96 $ pesos (environ 478,00 $ US) ;
* Une allocation mensuelle pour pension alimentaire de 5 fois la valeur de l’unité de mesure et de mise à jour 5UMA), en pesos mexicains, pour les études au niveau doctorat, les séjours de recherche doctorale et postdoctorale et les spécialités et sous-spécialités médicales. En 2018, la mensualité a été calculée en salaire minimum et équivalait à 12 251,20 $ pesos (environ 597,00 $ US) ;

**Les allocations mensuelles ne sont pas divisibles ni partielles. Le paiement de la bourse se fera au terme de chaque mois.**

* L’inscription et les frais de scolarité conformément à ce qui a été établi dans le programme de chaque institution (voir l’offre d’enseignement), soumis à la décision finale de chaque institution, laquelle sera émise dans la lettre d’acceptation ;

<https://www.gob.mx/amexcid/documentos/programas-academicos-ies-becas-de-excelencia?idiom=es>

* une assurance santé de l’instituto Mexicano del Seguro Social (IMSS) à partir du troisième mois de la bourse **(le boursier devra avoir une assurance santé complète avec assistance médicale internationale pour les trois premiers mois de son séjour au Mexique) ;**
* le coût de l’émission du visa mexicain de résidence temporaire/étudiante pour des séjours qui dépassent les 180 jours ;
* en fonction de la réciprocité avec le pays partenaire, le transport aérien international au début et à l’aboutissement de la bourse s’effectuera avec un billet d’avion en classe économique et par la route la plus convenable pour la Direction des échanges académiques (Direccion de Intercambio Académico, DIA) ( liste des pays avec lesquels le Mexique a de la réciprocité concernant ce bénéfice) ;

<https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/340411/TRANSPORT_A_RIEN_INTERNATIONAL.pdf>

* si les études se feront à l’extérieur de la ville Mexico, le transport de la Ville de Mexico à la ville où l’institution académique est située et le transport de retour à Mexico après l’aboutissement des activités académique est inclus.

**Personne(s) de contact :**

Nous vous invitons à consulter l’appel à candidature complet sur le site ci-après afin d’avoir toutes les informations :

[https://www.gob.mx/amexcid/acciones-y-programas/becas-para-extranjeros-29785#documentos](https://www.gob.mx/amexcid/acciones-y-programas/becas-para-extranjeros-29785" \l "documentos)

<https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/347522/Bourses_d_Excellence_du_Gouvernement_du_Mexique_pour_des__trangers_2019.pdf>

La date d’introduction des candidatures est du 28 juin au 21 septembre 2018 au plus tard.

Services consulaires du Ministère des Affaires Étrangers :

<https://www.gob.mx/sre/acciones-y-programas/visas-para-extranjeros-8036>

Ambassade du Mexique à l’extérieur :

<https://directorio.sre.gob.mx/index.php/embajadas-de-mexico-en-el-exterior>

pour toute question sur cet appel, vous pouvez envoyer un courriel à l’adresse suivante : [infobecas@sre.gob.mx](mailto:infobecas@sre.gob.mx)

Cette fiche vous est communiquée par le service Bourses Internationales de WBI.

03.08.2018